



Destinataires : responsables d'équipes loisirs

Meyzieu le 26/12/2018

Mesdames, Messieurs,

La seconde phase du Championnat de Volley Loisir 6 x 6 débutera la semaine du 07/01/2019.

Voici la répartition des équipes dans les différents niveaux qui a été faite en tenant compte des résultats de la première phase pour établir dans chaque niveau des poules de niveau semblable :

NIVEAU CONFIRME 1 :

21 équipes sont réunies dans ce niveau : les 3 premières de chaque poule de la première phase. Trois poules de 7 équipes ont donc été constituées.

NIVEAU CONFIRME 2 :

31 équipes sont réunies dans ce niveau : celles non qualifiées en confirmé 1 excepté Grigny 2 qui a demandé à être reversé en niveau intermédiaire + le VC Jarrézien 2, équipe inscrite en niveau intermédiaire en première phase et qui a demandé à intégrer ce niveau. Une poule de 7 équipes et trois de 8 ont donc été constituées.

NIVEAU INTERMEDIAIRE 1

22 équipes sont réunies dans ce niveau : Les 3 premières de chaque poule, et Grigny 2 inscrite en confirmé en première phase et qui a demandé à intégrer ce niveau. Deux poules de 7 équipes et une poule de 8 ont donc été constituées.

NIVEAU INTERMEDIAIRE 2

29 équipes sont réunies dans ce niveau : les équipes intermédiaires non qualifiées pour le niveau intermédiaire 1, ainsi que le Vahl et l'Asvel 3, nouvelles équipes inscrites. Trois poules de 7 équipes et une poule de 8 ont donc été constituées.

Tous les résultats devront être transmis au comité le vendredi 22 mars 2019 au plus tard.

FINALES

Les finales qui permettront de connaître les champions Volley-Ball Loisir 6x6 2018/2019 se dérouleront le vendredi 29/03/2019.

Merci de nous faire savoir d'ores et déjà si vous avez des gymnases disponibles pour cette date là (prévoir de 19h30 à 1h 30 du matin environ pour les finales à 9, et jusque vers minuit pour les finales à 6).

Pour chaque finale une équipe du club organisateur sera automatiquement qualifiée.

Dans le cas où plusieurs équipes du club organisateur participent au championnat dans le même niveau, c'est l'équipe la mieux classée qui sera qualifiée d'office.

Attention : Seuls les joueurs ayant participé à la qualification de l'équipe pourront participer aux finales.

Organisation des finales : Attention, les formules des finales sont susceptibles d'être modifiées au cas où nous n'ayons pas assez de gymnase pour les organiser.

FINALES CONFIRME 1 : 9 équipes qualifiées.

- Les 3 meilleures équipes de chaque poule seront qualifiées.

-Si l'équipe du club organisateur la mieux classée ne fait pas partie de ces équipes, elle remplacera la moins bonne 3^{ème}.

FINALES CONFIRME 2 : 9 équipes qualifiées.

- Les 2 meilleures équipes de chaque poule et la meilleure troisième seront qualifiées.

-Si l'équipe du club organisateur la mieux classée ne fait pas partie de ces équipes, elle remplacera la meilleure 3^{ème}.

FINALES INTERMEDIAIRE 1 : 9 équipes qualifiées.

- Les 3 meilleures équipes de chaque poule seront qualifiées.

-Si l'équipe du club organisateur la mieux classée ne fait pas partie de ces équipes, elle remplacera la moins bonne 3^{ème}.

FINALES INTERMEDIAIRE 2 : 9 équipes qualifiées.

- Les 2 meilleures équipes de chaque poule et la meilleure troisième seront qualifiées.

-Si l'équipe du club organisateur la mieux classée ne fait pas partie de ces équipes, elle remplacera la meilleure 3^{ème}.

Pour rappel, extrait du BDI loisir : Les équipes ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagées d'abord par le quotient du nombre de points obtenus/nombre de matches disputés, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés/nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points gagnés/nombre de points perdus.

CHALLENGE DU FAIR-PLAY

Nous vous demandons, comme en première phase, de remplir le formulaire du challenge du Fair-play et de le retourner au comité du Rhône de volley-ball à la fin de la seconde phase.

Les équipes qui auront obtenu le plus grand nombre de points seront réunies pour disputer un tournoi du fair-play le vendredi 26 avril 2019.

Un classement par club sera également effectué : le club dont l'ensemble des équipes totalisera la meilleure moyenne, se verra récompenser par le label « fair-play volley loisir » et recevra une récompense d'un lot de ballons.

Pour prétendre au label, il faudra qu'au moins 2/3 des équipes du club participant au championnat loisir aient retourné leurs formulaires.

N'oubliez pas, vous pouvez retrouver toutes les informations relatives au loisir sur Internet :
<http://volleyrhone.fr>.

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.



La commission sportive loisir

P.S. Merci de signaler toute erreur qui aurait pu être commise dans les listings des correspondants et gymnases.